

I MEDICIN DU TRAVAIL A TEMPS PLEIN

Experiences et competences acquises

Docteur en médecine
Thésiste en DES de médecine du travail
Expérience en milieu hospitalier académique

Fonctions et missions exercées

Travaux réalisés des agents du centre hospitalier "centre hospitalier Gaston Bourret, du centre spécialisé Albert Rouquet" des fonctionnaires Etat...
Poursuite et développement de l'action pluridisciplinaire en santé au travail
Participation à l'élaboration, au déploiement des politiques de prévention des risques professionnels en milieu hospitalier

Titres

2 diplômes de travail
2 titres
et une maîtrise

Conditions de candidatures

Conditions générales les candidats au poste de médecin du travail doivent :

1. Être de nationalité française, avoir effectué des engagements militaires pour la France et appliqués en Nouvelle Calédonie, ou être ressortissant de l'un des Etats membres de la communauté européenne ou d'Israël
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin en Nouvelle-Calédonie
3. N'être pas fait l'objet d'une condamnation comportant prison des faits délictueux
4. Être en possession régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues.

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans le discipline ou la spécialité correspondant à leurs diplômes.